

Assistance Réglementaire

"Recherche Impliquant la Personne Humaine"

Bon de commande

Titulaire du contrat	Adresse de facturation <i>(si différente du Titulaire du contrat)</i>
Nom, Prénom : _____	_____
Fonction : _____	_____
Société : _____	_____
Département : _____	_____
Adresse : _____	_____
_____	_____
_____	_____
Téléphone : _____	_____
Courriel : _____	_____

FORFAITS Nombre de Journées* contractées	Montant du forfait	
	H.T.	T.T.C.
<input type="checkbox"/> 1 journée à 1 400 €	1 400 euros	1 680 euros
<input type="checkbox"/> 2 journées à 1 400 €	2 800 euros	3 360 euros
<input type="checkbox"/> 3 journées à 1 400 €	4 200 euros	5 040 euros
<input type="checkbox"/> 4 journées à 1 400 €	5 600 euros	6 720 euros
<input type="checkbox"/> 5 journées à 1 350 €	6 750 euros	8 100 euros
<input type="checkbox"/> 6 journées à 1 350 €	8 100 euros	9 720 euros
<input type="checkbox"/> 7 journées à 1 350 €	9 450 euros	11 340 euros
<input type="checkbox"/> 8 journées à 1 350 €	10 800 euros	12 960 euros
<input type="checkbox"/> 9 journées à 1 350 €	12 150 euros	14 580 euros
<input type="checkbox"/> 10 journées à 1 300 €	13 000 euros	15 600 euros

* une journée = 8 heures

À retourner à Sunnikan Consulting complété et signé

Par courriel à juridique@sunnikan.com

Fait à _____ le _____

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte. Je m'engage expressément à respecter les conditions de diffusion de la réponse fournie par Sunnikan, en particulier la diffusion uniquement au sein de l'organisme auquel j'appartiens, et à informer les destinataires de la réponse des conditions de diffusion de celle-ci.

Signature :

Cachet de la société :

Assistance Réglementaire "Recherche Impliquant la Personne Humaine" Conditions générales de vente

Article 1. : Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de préciser les rapports entre Sunnikan Consulting et le Titulaire du contrat d'Assistance Réglementaire.

Article 2. : Validité du contrat

Le Titulaire du contrat complète, signe et transmet à Sunnikan Consulting le bon de commande. A réception du bon de commande, Sunnikan Consulting adresse la facture correspondante au Titulaire du contrat, qui doit s'acquitter du paiement dès sa réception.

Les réponses aux questions ne sont adressées au Titulaire du contrat qu'à compter de la réception par Sunnikan Consulting du paiement correspondant.

La durée de validité de cet abonnement est de deux ans.

Article 3. : Champs de l'Assistance Réglementaire

Sur la base d'une question posée par le Titulaire du contrat (ou une personne habilitée par le Titulaire du contrat), Sunnikan Consulting élabore une réponse sous forme de synthèse fondée sur les textes réglementaires et appuyée par les citations concernées.

L'Assistance Réglementaire a pour champ d'application les Recherches Impliquant la Personne Humaine pour les aspects suivants :

- produits de santé concernés : médicaments, médicaments dérivés du sang, gaz médicaux, dispositifs médicaux, "hors produit de santé" (nutrition par exemple).
- référentiels relatifs aux Recherches Impliquant la Personne Humaine : législations, réglementations et recommandations françaises, de l'Union européenne, et internationales (ex : ICH)
- référentiels indirectement liés, tels que : protection des données à caractère personnel, Bonnes Pratiques de Fabrication des médicaments expérimentaux.

Article 4. : Description de la prestation d'Assistance Réglementaire

L'Assistance Réglementaire relative à la Recherche Impliquant la Personne Humaine réalisée par Sunnikan Consulting fait l'objet d'une réponse par courrier électronique accompagné d'un fichier "pdf". Un tableau de suivi des temps d'Assistance Réglementaire est adressé avec chaque réponse.

La prestation d'Assistance Réglementaire Recherche Impliquant la Personne Humaine comprend l'envoi d'une réponse, sous 72 heures ouvrées ou, au cas par cas, selon les conditions fixées par les parties. La durée de validité de la prestation d'Assistance Réglementaire Recherche Impliquant la Personne Humaine est de deux ans après la date de signature du présent Bon de Commande.

Article 5. : Destinataire de la prestation

Le Titulaire du contrat est le destinataire de la prestation. Il peut désigner une ou plusieurs personnes habilitées à bénéficier de la prestation et en informe Sunnikan Consulting. Il peut diffuser la réponse aux personnes concernées par la question au sein de sa société.

En aucun cas, la réponse fournie par Sunnikan ne peut être diffusée en dehors du site de l'organisme auquel appartient l'abonné.

Article 6. : Protection intellectuelle

Les informations délivrées par Sunnikan Consulting sont des œuvres de l'esprit, telles que définies par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle. À ce titre, Sunnikan Consulting se réserve toutes les voies de droit afin de protéger son produit d'une utilisation ou diffusion qui ne serait pas l'objet d'un contrat ou d'un accord préalable.

Le non-respect des conditions d'utilisation, de reproduction ou de diffusion de la réponse fournie par Sunnikan peut être soumis à des sanctions (peine d'emprisonnement et amende) en vertu du Code de propriété intellectuelle.

Article 7. : Obligations du Titulaire du contrat

Le Titulaire du contrat s'engage à se conformer aux présentes conditions générales de vente.

Dans le cas contraire, Sunnikan Consulting pourra résilier le présent contrat. La résiliation prendra effet à compter de la réception par le Titulaire du contrat d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8. : Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'Assistance Réglementaire, Sunnikan Consulting est Responsable du traitement des données à caractère personnel des clients. Le traitement des données à caractère personnel des employés du Titulaire du contrat ayant recours à l'Assistance Réglementaire est effectué dans le cadre des intérêts légitimes du Responsable de traitement (notamment la gestion de la relation commerciale aux fins de mener la prestation d'Assistance Réglementaire).

Les données personnelles des employés concernés du Titulaire du contrat sont destinées uniquement au personnel de Sunnikan Consulting et sont utilisées pour l'envoi, le suivi de la prestation d'Assistance Réglementaire et une éventuelle information commerciale en rapport avec les fonctions des employés concernés du Titulaire du contrat. Ces données à caractère personnel sont conservées conformément à la réglementation applicable (le Règlement Général sur la Protection des Données, la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et la norme simplifiée n°48 relative à la gestion des fichiers clients et prospects (en attendant la mise à jour de cette norme simplifiée)). Elles sont conservées uniquement pour la durée de conservation nécessaire à la gestion de la relation commerciale. Les données à caractère personnel nécessaires pour établir la preuve d'un droit ou d'un contrat, sont conservées en conformité avec le Code de commerce (5 ans). Les données à caractère personnel font ensuite l'objet d'un archivage commercial. À aucun moment Sunnikan ne fournira les données à d'autres sociétés pour des raisons commerciales.

En cas d'information commerciale, les données à caractère personnel sont utilisées et conservées 3 ans suite au dernier contact du Titulaire du contrat. Les employés concernés du Titulaire du contrat ont la possibilité de s'opposer gratuitement à cette utilisation commerciale de leurs données en envoyant un courriel à l'adresse suivante : desabo@sunnikan.com en mentionnant "Désabonnement" en objet.

Les employés concernés du Titulaire du contrat disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement ainsi que d'un droit de recours concernant l'utilisation de leurs données.

Ces droits s'exercent auprès du Service dédié à la protection des données de Sunnikan Consulting :

Courriel : dgd@sunnikan.com

Adresse postale :

Sunnikan Consulting
À l'attention du Délégué à la Protection des Données
229-231, rue La Fontaine
94120 Fontenay-sous-Bois

Article 9. : Engagement de Confidentialité

Sunnikan Consulting s'engage à tenir confidentielles les informations qui pourraient être fournies par le Titulaire du contrat lors de sa demande d'assistance et à en faire un usage strictement limité à la mission.

Article 10 : Informations contenues dans la réponse fournie par Sunnikan Consulting

La réponse de Sunnikan Consulting est une compilation d'informations sur l'état de la réglementation. Sunnikan Consulting ne saurait être tenu responsable des conséquences de l'interprétation faite par le Titulaire du contrat.

Version du 12 septembre 2019